



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi - que la Fonctionnaire déléguée est saisie - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de : permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - **permis d'urbanisme** - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.

Les demandeurs sont **Monsieur Denis MILLET et Madame Camille VANDENHOEKE**, demeurant avenue du Grand Cortil 31A à 1348 Louvain-La-Neuve.

Le terrain concerné est situé **avenue Général Cordier à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1^{re} division section A parcelle 698 A.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

- 1) **le projet prévoit la construction d'une habitation composée d'un volume principal développé sur quatre niveaux (des caves en sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage et un grenier situé dans le volume de la toiture) et d'un volume secondaire situé à l'avant et développé sur un seul niveau de rez-de-chaussée.**
- 2) **la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante : le projet s'écarter des indications du guide communal d'urbanisme applicables en sous-aire 1/41 d'habitat à caractère résidentiel, en ce qui concerne :**
 - la chambre principale qui mesure moins de 14 m² ;
 - l'implantation des volumes et l'aménagement de leurs abords qui ne respectent pas le relief naturel du sol ;
 - les modifications du relief du sol qui sont supérieures à 50 cm ;
 - le rez-de-chaussée qui n'épouse pas le niveau naturel du terrain ;
 - le volume principal qui ne respecte pas un rapport pignon/façade compris entre 1,2 et 2 ;
 - la pente de la toiture du volume secondaire qui n'est pas proche de la pente de la toiture du volume principal.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet et la prise de rendez-vous peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste Coyette, téléphone 02/654.16.50, mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 décembre 2020 au 11 janvier 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.